

Compte-rendu de séance du conseil municipal du 8 juin 2016 à 20 heures.

Présents : M. Roger REY, Maire, Mme Michèle ANTOINE, Mme Colette GUILLEMAUT, M. Sébastien MAUCHAMP, Adjoint ; MM. Didier MENETRIER, Georges LAMBERT, Jean-Louis LEMARCHAL, Jean-Claude ROUSSEL. M. Patrick HALTER, Mme Florence RESTELLI ; Alice CORDELLIER-BENICHOU

Absents : Mme Brigitte ROZ-BRUCHON, Mme Danièle TURBIARZ

Secrétaire de séance : Mme Colette GUILLEMAUT

Brigitte BRUCHON donne pouvoir à Michèle ANTOINE.

1) Approbation du compte rendu de la séance du 31 mars 2016

Le conseil municipal approuve le compte-rendu de la précédente séance du conseil municipal

2) Présentation de la possibilité d'extinction partielle nocturne par Maxime BALLAUD, responsable ELUM au SIDEC

M BALLAUD, présente la situation du parc d'éclairage public de la commune de Conliège, et précise les améliorations apportées grâce à la première tranche de renouvellement de matériel vétuste. Il expose également le détail des interventions qui seront prochainement menées lors de la seconde tranche.

Ces différentes interventions conduiront à une moindre consommation d'électricité, et à une amélioration significative de l'éclairage.

La pose d'horloge astronomique permet à la collectivité, si elle le souhaite, d'élaborer un plan d'éclairage visant à diminuer la durée de fonctionnement des lampadaires en adéquation avec les habitudes de vie des Conliégeois. La définition des besoins est une condition essentielle pour mener à bien cette action.

M BALLAUD indique, suite à une interrogation du conseil, qu'en cas d'urgence il nous sera toujours possible de remettre en route manuellement l'éclairage dans des zones éteintes. L'installation d'une fiche procédure à l'intérieur des coffrets est envisagée.

M. LAMBERT fait remarquer que des problèmes de lenteur d'intervention étaient apparus l'année précédente.

M. MAUCHAMP explique que lors du remplacement des coffrets un dysfonctionnement du matériel installé a provoqué certaines nuisances. Ces problèmes ont été signalés au SIDEC qui a notifié à l'entreprise « Bouygues Energie et Service », les zones devant faire l'objet d'une visite de contrôle.

Pour les pannes liées à l'usure naturelle du matériel, le déclenchement de l'intervention de l'entreprise Favier se réalise par l'intermédiaire d'un logiciel installé sur le site du SIDEC.

M. MAUCHAMP insiste sur la nécessité de relever le numéro du lampadaire concerné et de lui communiquer afin qu'il puisse rapidement déclencher l'intervention de la société en charge de la maintenance.

M BALLAUD termine son intervention en faisant état des différents types d'extinction partielle de l'éclairage public mise en place dans les communes jurassiennes. Une phase d'expérimentation est possible avec un retour à un éclairage classique si cette dernière n'a pas été satisfaisante.

3) Point sur les inondations du 13 mai 2016.

Mme ANTOINE informe qu'une cellule de crise a été organisée à la mairie du samedi 14 au lundi 16 à la mairie.

Mme GUILLEMAUT précise qu'il est primordial d'informer les citoyens sur l'importance d'appeler le 18 dans ce type d'évènement.

Une fiche réflexe sera établie et affichée prochainement

Le soir du 13 mai, une cellule de crise a été très rapidement mise en place à la salle des Pompes en coordination avec la Gendarmerie et les Pompiers.

La permanence a été tenue toute la nuit par les pompiers.

Mme ANTOINE précise les moyens et informations mises en place par la commune :

- affichage plus message sur le site internet de la commune pour demander aux habitants de signaler leurs dommages à la mairie (100 dossiers) et à leur compagnie d'assurance.

- Dossier déposé en préfecture pour reconnaissance catastrophe naturelle

Mr le Maire fait le compte-rendu de la réunion préfectorale du 18 mai : il s'agit d'un épisode pluvieux exceptionnel, il cite les chiffres concernant des événements similaires depuis 1939. Cette année la crue a dépassé celle de 1999, due à une pluviométrie exceptionnelle et un engorgement des sols. La DDT indique la nécessité de procéder à un état des lieux général et concerté, notamment en matière de travaux d'urgence.

- Attente d'une décision ministérielle suite à la demande communale de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle.

- Remise en état des berges de la Vallière (police de l'eau)

En cas d'urgence, adresser à la préfecture et la DDT un bilan des interventions, principe identique pour les voiries.

Mme ANTOINE donne au conseil, le résultat de la réunion ECLA du 20 mai dernier :

- ECLA se charge de par sa compétence de compiler les dossiers des 5 communes concernées (photos, vidéos, constats, devront être adressés à Monsieur WEIGELE d'ECLA), dans le but de l'obtention du fonds BARNIER (150 0000 € mini de travaux globaux).

L'indemnisation, si obtenue, fera l'objet de clés de répartition auprès des communes concernées.

- En cas de reconnaissance de catastrophe naturelle, un arrêté interministériel déterminera les zones sinistrées, ainsi que la nature des dommages. Les habitants seront prévenus de cette reconnaissance.

- Le SIAAL est chargé de la remise en état de leur réseau

- 15 camions de granulats de la carrière de BRIOD, ont été nécessaires pour faire face aux premières réfections d'urgence.

Monsieur le maire informe le conseil de la mise en place éventuelle d'une journée citoyenne.

Le système d'information en cas d'inondation devra être amélioré.

4) Avenir de l'école de Conliège

Mme ANTOINE rappelle le compte-rendu de la réunion avec l'inspection académique. Elle souligne que l'inspection peut fermer une classe mais pas l'école. Cette décision revient au conseil municipal. La commune ne se désengage pas sur ce dossier.

M. le maire conclut en informant qu'une motion concernant le maintien de l'école sera rédigée.

L'ensemble des présents approuve cette décision.

M. MAUCHAMP informe le conseil des conséquences de la fermeture éventuelle de l'école en termes d'emploi.

Mme GUILLEMAUT informe le conseil de la prochaine réunion sur les TAP le 14 juin prochain.

Elle précise également que l'amicale boules Conliègeoise se propose d'organiser à la rentrée prochaine une activité « initiation boules », qui sera pratiquée en fin d'année scolaire.

5)Personnel communal

M. le maire informe le conseil que Mme PERNOT reprendra ses fonctions à mi-temps thérapeutique à partir de début Juillet.

M. MAUCHAMP précise les modalités de recrutement de M. VIVERT sur un poste de titulaire. Une délibération sera nécessaire pour fermer le poste occupé par M. MOREL (démissionnaire) et ouvrir ce poste.

6)Point sur les travaux

Mme GUILLEMAUT informe le conseil qu'une convention avec l'IME de MONTAIGU permet d'accueillir des stagiaires sur des périodes d'une à plusieurs semaines.

- Suite inondation, beaucoup de travail pour reboucher certains trous dans l'urgence à divers endroits de la commune
- Nettoyage cour et escalier de l'école maternelle
- Débroussaillage des terrains communaux
- Entretien du cimetière
- Réparation d'une table esplanade de la gare
- Installation des nichoirs pour l'école
- Installation d'une sonnette à la grille de l'école
- Remplacement d'un carreau à l'école
- Mise en place bacs à fleurs,
- Réfection chemin forestier : plus coûteuse que prévue ; supplément à prévoir du fait de la sous-traitance des frais de minage d'EQIOM et du transport par l'ONF des granulats.

7)Point sur l'urbanisme

M. le maire informe le conseil que la demande de permis de construire de l'association de l'Ermitage a été refusée au motif que la toiture doit être refaite comme à l'existant à savoir en laves.

Il donne lecture des différentes demandes de travaux déposées en mairie.

8)Point sur la situation financière et Décision Modificative n°1 (budget forêt)

M. MAUCHAMP énonce les différentes dépenses imprévues, ainsi que la diminution de certaines recettes comme celles liées à la vente de bois.

M. MAUCHAMP fait part de sa forte préoccupation et indique que le report de certains travaux non engagés ne suffira pas pour absorber la totalité des dépenses imprévues suite aux inondations.

La vigilance est de rigueur. La situation ne doit surtout pas être minimisée.

M. MAUCHAMP donne lecture de la décision modification n°1 du budget forêt.

Tableaux Investissement / fonctionnement de la DM

La possibilité de décaler certains travaux sur le prochain exercice est évoquée.

M. MAUCHAMP précise que les devis ont été signés, et les dépenses engagées.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des présents la DM n°1 du budget forêt.

M. MAUCHAMP précise qu'une DM portant sur le budget communal sera portée à la connaissance du conseil lors d'une prochaine séance.

Mme CORDELLIER-BENICHOU s'interroge sur la renégociation des emprunts contractés par la commune de Conliège.

Mme ANTOINE récapitule les différentes actions menées auprès des banques, et évoque l'ampleur des IRA (Indemnités de Remboursement Anticipé).

M. MAUCHAMP confirme que les IRA prévues dans certains contrats rendent défavorable toute renégociation, et informe des différents produits bancaires disponibles, et des différents types de taux.

9) Projets

PPRM : (plan de prévention des risques/mouvements de terrain)

Mme ANTOINE fait le compte-rendu de la réunion du 1^{er} juin 2016 :

Suite à la révision engagée, il sera procédé à une enquête publique qui se déroulera du lundi 20 juin 2016 au mercredi 27 juillet 2016.

Le commissaire enquêteur M BEIRNAERT Pierre recevra les observations du public en **mairie de Conliège le 20 juin 2016 de 9h à 12h.**

Ces avis seront annexés au registre d'enquête. Pendant toute la durée de l'enquête, le public peut consigner ses observations, propositions. A l'issue de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur à la mairie de Conliège. Ils seront tenus à sa disposition pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Le projet de révision du PPRM sera enfin approuvé par arrêté du préfet du Jura.

10) Questions diverses

M. le maire informe le conseil que des poteaux et barrières endommagés sur la voie verte seront remplacés

Monsieur Jean-Claude Roussel demande des informations sur la stérilisation des chats errants.

Fin de la séance à 23h.

Le Maire

Roger Rey

